

Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 15 décembre 2015

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick, BOIRE-VARLET Sophie et CHARNAVEL Marie-Thérèse
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, PEILLEX Gilbert et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets</u> :	ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Procurations :

GAYDON Christelle (DT Essert-Romand) à GARIN Jacqueline (DT La Vernaz)
RICHARD Hélène (Morzine) à ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth (Morzine)

Délégués excusés :

RICHARD Hélène (Morzine), MUTILLOD Christophe (Les Gets), GOINE Nathalie (Les Gets), GAYDON Christelle (DT Essert-Romand) et MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand)

Délégués absents :

RASTELLO Lucien (Morzine), RICHARD Michel (Morzine), FAVRE Annie (Montriond), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (La Côte d'Arbroz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable du service Urbanisme), WILT Cédric (instructeur ADS), TAVERNIER Béatrice (chargée de mission Transport), KOEGLER Bruno (responsable Déchets), GLEIZES Lidwine (chargée de mission Environnement) et PHILIPPE Candice (avocate en urbanisme)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Approbation des comptes-rendus des réunions du 20 octobre et du 3 novembre 2015

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve sans modification les comptes-rendus des 2 dernières réunions.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

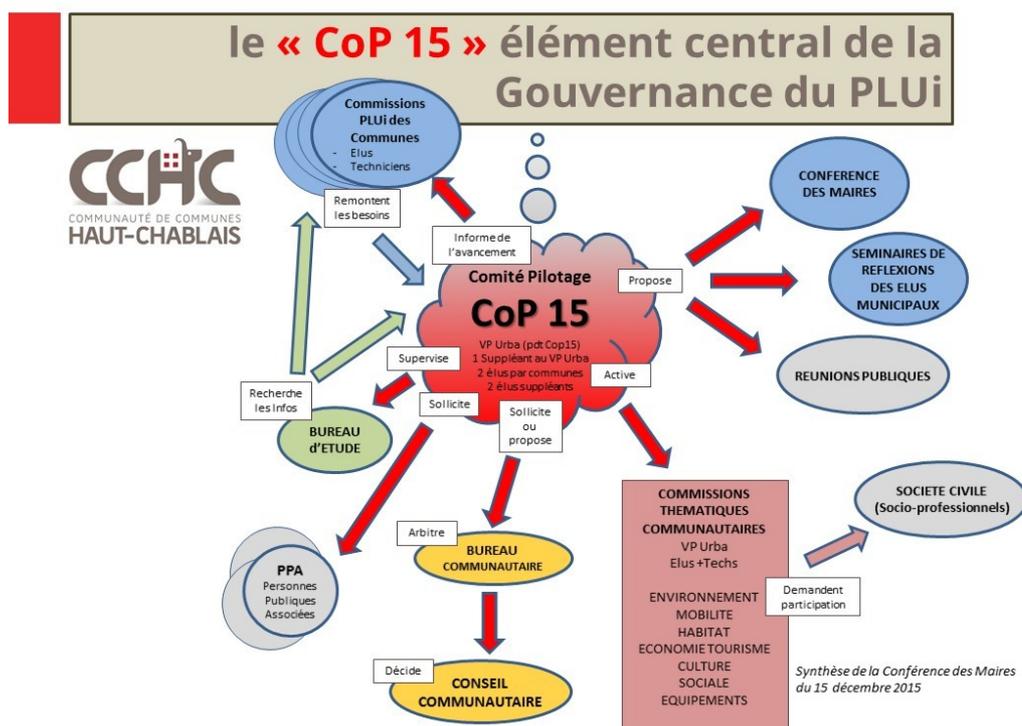
Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 3 novembre 2015 :

- 4 novembre : SCOT à Morzine (*Gérard BERGER, Christophe MUTILLOD, Jacqueline GARIN*)
- 5 novembre : CDDRA à Allinges (*Sophie MUFFAT*)
- 5 novembre : conseil syndical du SIAC à Thonon
- 6 novembre : AdM 74 à La Roche (*Jacqueline GARIN*)
- 19 novembre : ALCOTRA à Abondance (*Jacqueline GARIN*)
- 23 novembre : Leader + Forêt à Thonon (*Yannick TRABICHET, Jacqueline GARIN*)
- 23 novembre : AG PSP à Saint Jean d'Aulps (*Jacqueline GARIN*)
- 26 novembre : CDDRA à Thonon (*Sophie MUFFAT*)
- 26 novembre : Bureau SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 26 novembre : CA du collège à Saint Jean d'Aulps (*Sophie MUFFAT*)
- 30 novembre : Bureau rivières (*Yannick TRABICHET*)
- 30 novembre : CA de la SEA 74 à Mieussy (*Henri-Victor TOURNIER*)
- 3 décembre : Bureau rivières (*Yannick TRABICHET*)
- 3 décembre : SCOT à Abondance (*Jacqueline GARIN*)
- 9 décembre : Bureau SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 10 décembre : conseil syndical du SIAC à Thonon
- 11 décembre : visite terrains de foot et gymnase (*Jean-Louis VUAGNOUX, Gérald LOMBARD*)

3- Urbanisme

3.1 Modalités de collaboration entre la CCHC et les communes membres

Jean-François BAILLEUX rappelle que les Maires des communes viennent de se réunir en conférence intercommunale afin de fixer les modalités de concertation entre la CCHC et ses communes membres dans le cadre de la mise en place du PLUi. Il insiste sur l'importance du débat qui a eu lieu puisque celui-ci a débouché sur le choix des élus de retenir un schéma de gouvernance totalement différent de celui qui leur avait été proposé :



Modalités de collaboration fixées par la Conférence intercommunale des Maires

Il est créé un **Comité de Pilotage**, qui est dénommé « **CoP15** », composé :

- du Vice-président chargé de l'urbanisme au sein de la CCHC ; il présidera le CoP15,
- d'un suppléant au Vice-président en charge de l'urbanisme, élu communautaire nommé par la CCHC (si possible parmi les élus du Brevon) ; il présidera le CoP15 en l'absence du président du CoP15,
- de deux élus par commune, désignés par délibération de leurs conseils municipaux respectifs,
- de deux élus suppléants par commune, désignés par délibération de leurs conseils municipaux respectifs.

Le CoP15 tiendra une place primordiale dans l'élaboration du PLUi. Il alimentera les réflexions sur le projet de territoire et les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que sur la définition du règlement et du plan de zonage.

Le CoP15 assurera le suivi de l'ensemble de la procédure et se réunira autant que de besoin. Il lui incombera :

- de piloter l'ensemble de la démarche et de suivre notamment les études de diagnostic, l'évaluation environnementale, le travail de définition du projet de territoire et des orientations d'aménagement et de programmation pour les secteurs d'intérêt communautaire,
- de superviser le (ou les) bureaux d'études en se tenant régulièrement informé de l'avancement des travaux de réflexion et d'élaboration,
- d'activer les commissions thématiques de la CCHC et de leur confier des missions et des pistes de réflexion,
- de solliciter l'avis des personnes publiques associées et des services de l'État,
- d'informer les commissions communales de l'avancement du PLUi,
- de prendre en compte les besoins exprimés par les commissions communales,
- de proposer lorsque nécessaire des séminaires de réflexions pour les élus communaux et des réunions publiques pour les citoyens,
- de réunir autant que nécessaire la Conférence Intercommunale des Maires,
- de demander l'arbitrage du Bureau communautaire sur les points posant des difficultés,
- de proposer, lors des différentes phases réglementaires de l'élaboration du PLUi, les documents sur lesquels le Conseil Communautaire sera appelé à délibérer.

Des commissions communales PLUi seront identifiées dans chaque commune. Elles seront présidées par le Maire ou son représentant et comprendront des élus municipaux et des techniciens de la commune.

Elles feront remonter au CoP15 les besoins de leur commune et leurs spécificités.

Elles pourront être sollicitées par le (ou les) bureau(x) d'études en charge de la rédaction du PLUi tout au long de l'élaboration de ce dernier.

La Conférence intercommunale des Maires composée des Maires des 15 communes membres de la CCHC sera de nouveau réunie :

- lors du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avant soumission en Conseil Communautaire,
- lors du PLUi finalisé avant arrêt du projet par le Conseil Communautaire,
- pour la présentation des avis des Personnes Publiques Associées (PPA), des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur faisant suite à l'Enquête publique à réaliser (art. L.123-10 du Code de l'Urbanisme),
- à la demande du CoP15.

Des séminaires de réflexions seront proposés par le CoP15 aux élus municipaux de la CCHC.

Des commissions thématiques communautaires seront activées par le CoP15. Sept commissions sont d'ores et déjà identifiées :

- Environnement
- Mobilité
- Habitat
- Économie-Tourisme
- Culture
- Social
- Équipements

Les commissions thématiques sont présidées par les Vice-présidents communautaires correspondants. Elles sont composées d'élus communautaires et municipaux et des techniciens de la CCHC en charge de la thématique traitée. La société civile pourra être associée aux travaux de ces commissions en fonction des besoins. Elles se réuniront autant que de besoin pendant l'élaboration du PLUi.

D'autres commissions thématiques pourront être créées selon l'état d'avancement et les besoins des études sur le PLUi. Vice-président à l'urbanisme, Gérard BERGER est désigné président du CoP15 et Yannick TRABICHET est désignée pour le suppléer.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'arrêter les modalités de collaboration entre la CCHC et les communes membres telles qu'elles ont été définies par la Conférence intercommunale des Maires du 15 décembre 2015, présentées ci-dessus et selon le schéma de gouvernance ci-avant présenté.

Candice PHILIPPE souligne qu'il faudra éviter de modifier ces modalités de concertation afin de ne pas fragiliser la procédure.

3.2 PLUi ou PLUi-H

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'un appel d'offres sera lancé en janvier afin de mettre en place un PLUi. Pour ce faire, il fait part de la nécessité pour les élus de se prononcer dès à présent sur l'opportunité de partir sur un PLUi-H, c'est-à-dire un PLUi tenant également lieu de Plan Local de l'Habitat.

Jean-François BAILLEUX souligne qu'un PLH permet :

- d'avoir un diagnostic du parc et des besoins (population permanente et saisonnières),
- de définir des objectifs politiques et techniques (non contraignants sur la CCHC),
- d'améliorer et de dynamiser les rapports avec les bailleurs sociaux,
- d'avoir un bonus financier du CD74 et de la Région pour les PLAI et les PLUS (politique en révision) mais pas de l'État,
- d'adhérer à l'EPF 74.

Il précise que 95 % de la population de la Haute-Savoie est couverte par un PLH (sauf CCHC, 2CVA, CCVV et CCVU).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de partir sur un PLUi-H.

Prescription du PLUi

Stéphane PUGIN-BRON propose maintenant aux membres du Conseil Communautaire de débattre sur le projet de délibération qui leur a été transmis avec la convocation concernant la prescription du PLUi. Il précise que cette délibération ne porte pas sur la partie PLH dans la mesure où la CCHC n'est pour le moment pas statutairement compétente en la matière.

Concernant les objectifs fixés dans la délibération, Candice PHILIPPE précise que la CCHC pourra toujours faire plus mais pas moins.

Suite à une la demande de la Présidente s'agissant de l'objectif, en matière d'environnement, de « favoriser le maintien d'une agriculture montagnarde de qualité (...) », il est ajouté que cela se fera « notamment à travers les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan Pastoral Territorial ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prescrire l'élaboration du PLUi sur l'intégralité de son territoire et approuve les objectifs tels qu'ils lui ont été présentés sur le projet de délibération.

Stéphane PUGIN-BRON précise que la révision du PLU de Saint Jean d'Aulps est en phase d'approbation. Candice PHILIPPE souligne qu'il faudrait que la commune prenne une délibération afin de solliciter officiellement la CCHC qui sera désormais seule compétente pour approuver cette révision.

3.3 Droit de préemption urbain

Jean-François BAILLEUX fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de prendre une délibération pour :

- déléguer à la Présidente le pouvoir d'exercer le droit de préemption urbain,
- déléguer à la Présidente le pouvoir de déléguer ce DPU (si une commune exprime le souhait de préempter un bien),
- autoriser la Présidente à signer une convention de prestation de service avec la commune de Morzine pour l'instruction des DIA (service déconcentré de la CCHC pour 0,1 ETP),

Il ajoute qu'il serait également judicieux que la Présidente prenne ensuite un arrêté afin de déléguer la signature des DIA au Vice-président en charge de l'urbanisme, étant entendu qu'il ne s'agira pas d'une délégation de compétence et que la signature par la Présidente restera toujours possible.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les délégations qui lui sont proposées ainsi que la signature de la convention avec la commune de Morzine.

3.4 Constitution d'un groupement de commande avec la CCBC pour l'élaboration du PLUi

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de l'opportunité pour la CCHC de se grouper avec la CC du Bas-Chabais afin de lancer un appel d'offres commun, et ce dans un souci d'efficacité et d'économie budgétaire. Pour ce faire, il précise qu'une convention de groupement de commande doit être signée entre les 2 collectivités, sachant que le coordonnateur du groupement serait la CCBC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer une convention de groupement de commande avec la CCBC et désigne Christophe MUTILLOD au sein de la CAO du groupement.

3.5 Instruction des ADS

Jean-François BAILLEUX propose aux membres du Conseil Communautaire, à la demande de la commune de Lullin, de passer un avenant à la convention signée avec la commune pour l'instruction de ses ADS afin d'y ajouter les déclarations préalables.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer cet avenant.

3.6 PLUi et climat : programme européen ALCOTRA ARTACLIM

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de l'appel à projets lancé dans le cadre du programme transfrontalier ALCOTRA 2014-2020 "ARTACLIM". Il propose de déposer la candidature de la CCHC en tant que partenaire français et souligne que cet appel à projets est une opportunité à ne pas manquer car il porte sur des actions dont les résultats permettraient d'enrichir le PLUi qui sera prochainement réalisé :

- étude scientifique et technique sur l'impact du changement climatique sur le territoire,
- définition du niveau de vulnérabilité du territoire,
- définition des stratégies et plans d'actions à intégrer dans la planification territoriale (SCOT et PLUi) : guide de préconisations en matière de règle de constructibilité et de règles architecturales,
- solutions méthodologiques et communication vers les citoyens : outil d'évaluation et d'aide à la décision, communication web grand public,...).

Coût :

- | | |
|-------------------------|--|
| • Prestation extérieure | 30 000 € |
| • Prestation en interne | 8 000 € (temps de travail chargé de mission) |
| • Financement européen | 80 % soit environ 30 000 € |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la candidature de la CCHC en tant que partenaire français pour cet appel à projets.

4- Marchés publics

4.1 MAPA attribués par la Présidente depuis la dernière réunion

Charles-Henri MONTET précise que, depuis la dernière réunion, 3 marchés publics à procédure adaptée ont été attribués par la Présidente au vu de la délégation de compétences qui lui a été consentie :

Aménagement de vestiaires au garage du Couard à Morzine

- Lot 1 – Démolition – Maçonnerie – VRD
 - Titulaire : EIFFAGE CONSTRUCTION
 - Offre : 4 000,00 € HT
- Lot 3 – Serrurerie – Menuiseries aluminium
 - Titulaire : PIERRE PERRIN SAS
 - Offre : 17 317,18 € HT
- Lot 4 – Cloisons – Doublages – Faux-plafonds
 - Titulaire : BONGLET SA
 - Offre : 8 012,00 € HT
- Lot 5 – Électricité – Chauffage électrique – VMC
 - Titulaire : STECH
 - Offre : 6 518,00 € HT
- Lot 6 – Plomberie – Sanitaire
 - Titulaire : SAS PIERRE-YVES MUFFAT
 - Offre : 4 912,07 € HT
- Lot 7 – Carrelage – Faïence
 - Titulaire : LES CARREAUX EUROPEENS
 - Offre : 4 706,01 € HT
- Lot 8 – Peinture
 - Titulaire : BONGLET SA
 - Offre : 4 846,60 € HT
- Lot 9 – Sols souples
 - Titulaire : SOLS CONFORT
 - Offre : 845,80 € HT

4.2 Appel d'offres ouvert pour la souscription des contrats d'assurance de la CCHC

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire qu'un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la souscription de nouveaux contrats d'assurance pour la CCHC. Il précise qu'il s'agira d'un marché public d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il souligne que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 décembre 2015, a décidé d'attribuer les lots comme suit :

- Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes
 - Attributaire : SMACL
 - Offre : 15 642,00 € TTC
- Lot 2 – Responsabilité et risques annexes
 - Attributaire : SMACL
 - Offre : 8 711,36 € TTC
- Lot 3 – Flotte automobile et risques annexes
 - Attributaire : SMACL
 - Offre : 21 158,70 € TTC
- Lot 4 – Risques statutaires du personnel
 - Attributaire : GROUPAMA
 - Offre : 37 561,48 € TTC

- Lot 5 – Protection juridique des agents et élus
 - Attributaire : SMACL
 - Offre : 220,62 € TTC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer les pièces du marché conformément à la décision de la CAO.

4.3 Appel d'offres ouvert pour la réalisation d'une étude sur le transfert des compétences eau et assainissement

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que la CAO, lors de sa réunion du 14 décembre 2015, a décidé de passer un avenant au lot n° 2 du marché (plans de récolement) afin de modifier l'échelle de mesure des relevés topographiques des regards d'eaux usées (passage de 1m à 10 cm de précision), ce qui augmente 2 prix unitaires du marché :

- le levé topographique (points) : 5,85 € HT à la place de 3,00 € HT
- le levé topographique (ouvrages) : 15,00 € HT à la place de 10,00 € HT, soit + 10 410,00 € HT par rapport au DQE initial.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer cet avenant.

5- Déchets – Redevance spéciale 2016

5.1 Explication sur le mode de calcul

EXEMPLE D' UN RESTAURANT D'AVORIAZ OUVERT ETE ET HIVER ET MIDI ET SOIR												
RESTAURANT			déclaré	estimé								
HIVER %	nb sema	PRINT. %	nb sema	ETE%	nb sema	AUTOM%	nb sema	% TOTAL	Nb unité.	Moy/h a	coff corre.	TONNAGE
84	16	0	0	20	7	0	0	28,54	100	400	1,07	12,21
25,85		0,00		2,69		0,00						
MONTANT RS : 12,21 tonnes X 334 € (prix de la tonne d'Avoriaz) — 627,79 € (TEOM acquittée) = 3450 €												

EXEMPLE D' UN CENTRE DE VACANCES DE ST JEAN D'AULPS												
CENTRE DE VACANCES			déclaré	estimé								
HIVER %	nb sema	PRINT. %	nb sema	ETE%	nb sema	AUTOM%	nb sema	% TOTAL	Nb unité.	Moy/h a	coff corre.	TONNAGE
80	16	80	1	80	8	0	0	38,46	108	400	0,3	4,98
24,62		1,54		12,31		0,00						
MONTANT RS : 4,98 t X 257 € (prix de la tonne en vallée) — 1206,57 € (TEOM acquitté) = 73,29 €												

EXEMPLE D' UN BOUCHER TRAITEUR OUVERT TOUTE L'ANNEE												
BOUCHERIE TRAITEUR			déclaré	estimé								
HIVER %	nb sema	PRINT. %	nb sema	ETE%	nb sema	AUTOM%	nb sema	% TOTAL	Nb unité.	Moy/h a	coff corre.	TONNAGE
70	49	0	0			0	0	65,96	12	400	9,53	30,17
65,96		0,00		0,00		0,00						
l'exploitant a déclaré une évacuation de : 400 kg/ semaine vers un équarrisseur soit 20,8 tonnes et 100 kg/ semaine d'épluchures et reste de repas vers un chenil local soit 5,2 tonnes												
TONNAGE RETENUE POUR CALCUL : 30,17 tonnes – 20,8 tonnes – 5,2 tonnes = 4,17 tonnes												
MONTANT RS : 4,17 t X 207 € (prix t vallée du Brevon) — 313,13 € (TEOM acquittée) = 550,06€												

5.2 Tarifs de la redevance spéciale 2016

Bruno KOEGLER fait part aux membres du Conseil Communautaire de la proposition de la commission Déchets de ne pas modifier les tarifs de la redevance spéciale pour 2016. En revanche, il est proposé de réintégrer le secteur des Lindarets dans la zone « vallée ». Les tarifs pour 2016 seraient donc les suivants :

- tarif « Avoriaz » : 334 € la tonne
- tarif « Vallée » : 257 € la tonne
- une réduction de 50 euros en cas d'engagement sur le dépôt des déchets en déchetterie.

Gérard BERGER se demande si l'écart entre Avoriaz et les Lindarets est justifié. Jean-Claude MORAND souligne que, contrairement à Avoriaz, il n'y a pas de ramassage des professionnels aux Lindarets et ils doivent donc descendre pour déposer leurs déchets au PAV.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs de la redevance spéciale 2016 dans les conditions qui lui ont été présentées.

6- Transport à la demande

6.1 Fonctionnement 2015

Béatrice TAVERNIER présente aux membres du Conseil Communautaire le bilan du fonctionnement de Pti Bus sur la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2015 :

- 129 personnes transportées,
- 1002 voyages effectués,
- 2 usagers ont effectué plus de 100 voyages chacun,
- 15 en ont fait de 10 à 52,
- 112 moins de 10.

En 2015, la part CCHC du service coûte 121 500 €. Le prix de revient d'un voyage est de 112,94 € TTC. Le coût par usager de 877,24 €. Les PMR représentant 67,5 % des usagers, la participation du Département s'élèvera à 82 000 € soit un reste à charge CCHC de 39 500 €.

6.2 Résultats de l'appel d'offres

Béatrice TAVERNIER rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée en vue de l'exploitation d'un nouveau service de transport à la demande. Elle souligne que 3 offres ont été reçues : Flex Cité, Vortex et Voyages Gagneux.

	Forfait mensuel TTC	Coût kilométrique TTC	Prix de revient
Marché en cours Flex Cité	4 713,56	3,8871	121 500
Offres 2016			Pour 10 000 km en charge
Flex Cité	5 716,43	1,4074	82 671,66
Vortex	4 283,62	3,3440	84 883,63
Voyages Gagneux	4 268,00	5,720	108 416,0

Flex Cité : Filiale RATP DEV dédiée au transport à la demande, titulaire du marché actuel.

L'agence locale et la centrale de réservation sont à Annemasse. Elle propose de conserver les deux véhicules actuels effectuant le service du Pti Bus (un en réserve) : Ford KOMBI, 9 places transformable pouvant accueillir jusqu'à 4 fauteuils roulants, avec 1,17 conducteur-accompagnateur équivalent temps plein (< 41 h) affecté au service.

Vortex : société créée en 1999, dont le siège social est à Saint Jean de Védas avec 20 agences régionales (2 500 salariés).

L'agence locale est à Lyon. La centrale de réservation est située au siège. Elle utilise TITUS, le même logiciel que Flex-Cité et fonctionne de 7h30 à 19h00. C'est Vortex qui assurera le TAD du Pays d'Evian à compter de janvier 2016. Deux véhicules Ford Transit PMR seront achetés pour ce service, le temps de travail du personnel affecté au service n'est pas précisé.

Voyages Gagneux : entreprise locale autocariste et taxi.

Les secrétaires et les co-gérants assureront par roulement la gestion des réservations au siège social à Abondance. Le service sera effectué avec un Citroën Jumper Modulis 30 neuf (octobre 2015), il pourra être remplacé par un autre véhicule de type taxi disposant d'un marquage amovible. Un conducteur sera principalement affecté au TAD et deux autres formés pour assurer les remplacements.

9 698 km commerciaux ont été effectués en 2015, mais le marché 2013 prévoyait la rémunération des kilomètres de transit, soit un total de 15 830 km rémunérés. Le CD 74 finance les PMR, plafonné à 100 000 € jusqu'au 31/12/2015 et à 50 000 € en 2016, soit un reste à charge CCHC prévisionnel 2016 de 32 700 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Jacqueline GARIN s'abstient), décide de ne pas donner suite au marché compte tenu du coût trop important de ce service par rapport au nombre d'usagers et vu la situation budgétaire de la CCHC face à la baisse de la DGF et aux futurs transferts de compétence. Il est demandé aux communes d'étudier la possibilité d'intervenir de leur côté via leurs CCAS.

7- Finances

7.1 Versement d'une subvention complémentaire à l'école de musique des Gets pour les bons culturels

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la commune de Gets apportait jusqu'en 2013, en plus de subventions annuelles, un soutien financier à certaines associations (notamment l'école de musique des Gets) au moyen de bons d'activité culturelle et sportive (8 euros le bon) délivrés par la commune aux familles pour les aider à financer leurs adhésions aux associations locales. Il précise que ces « BACS » représentent un montant de 1 944 euros pour l'école de musique sur 2015.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser à l'école de musique des Gets une subvention complémentaire de 1 944 euros pour 2015.

7.2 Voirie : versement de fonds de concours par les communes de Saint Jean d'Aulps et Les Gets

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le versement d'un fonds de concours voirie de 44 000 euros par la commune de Saint Jean d'Aulps et de 180 000 euros par la commune des Gets.

7.3 Programme ALCOTRA PACTA

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de l'appel à projets lancé dans le cadre du programme transfrontalier ALCOTRA 2014-2020 "Promouvoir l'Action Culturelle en Territoire Alpin" (PACTA). Ce dossier, d'un montant total de 2 000 000 d'euros, concerne la CCHC en tant que partenaire français à hauteur de 514 985 euros de dépenses éligibles. Il rappelle que ce dossier concerne des actions portant sur les sites culturels de la CCHC :

- le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps,
- le Musée de la Musique Mécanique,
- le Musée de la Faune,
- le Musée de l'Histoire et des Traditions.

Afin de finaliser le dossier de candidature, il propose aux membres du Conseil Communautaire de valider le coût estimatif des actions à hauteur de 514 985 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le coût estimatif des actions à hauteur de 514 985 euros de dépenses éligibles et un autofinancement à hauteur de 77 247,75 euros, soit 15 % de ces dépenses.

8- Personnel

8.1 Passation d'une convention avec l'Harmonie municipale de Morzine pour la mise à disposition de Jean-François DAYOT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de mettre à disposition Jean-François DAYOT au profit de l'Harmonie Municipale de Morzine, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, à raison de 15 % de son temps de travail.

8.2 Passation d'une convention avec Morzine pour la mise à disposition de Jean-Pierre BENEDETTI

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de mettre à disposition Jean-Pierre BENEDETTI, agent de Morzine, au profit de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 à raison de 28 heures par semaine.

8.3 Passation d'une convention avec Morzine pour la mise à disposition de Jean-Paul PESCHAUD

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de mettre à disposition Jean-Paul PESCHAUD, agent de Morzine, au profit de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 à raison de 1,75 heures par semaine.

8.4 Passation d'une convention de prestation de service avec Morzine pour les ressources humaines

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite la commune de Morzine pour la réalisation en 2016 d'une prestation de service en vue de la mise en place d'un ensemble d'actions en matière de ressources humaines (forfait annuel de 12 000 euros).

9- Instauration d'une commission consultative paritaire entre le SYANE et les EPCI de Haute-Savoie : désignation d'un représentant de la CCHC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'élire M. Gilbert PEILLEX pour siéger en qualité de titulaire au sein de cette commission.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 19 janvier 2016 à 18h30 à Avoriaz.

Le Biot, le 21 décembre 2015
La Présidente